



Pour publication immédiate

TSX.V - FPC

FALCO ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN COURTIER

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS
NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

MONTREAL, le 20 décembre 2024 – Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer la clôture de son placement pour compte privé par l'intermédiaire d'un courtier annoncé précédemment (le « **placement** ») avec Cantor Fitzgerald Canada Corporation, agissant en tant qu'unique placeur pour compte et unique teneur de livres (le « **placeur pour compte** »). Aux termes du placement, Falco a émis au total 24 000 000 d'unités de la Société (les « **unités** ») au prix de 0,25 \$ CA l'unité, pour un produit brut total de 6 000 000 \$ CA.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire (chacune, une « **action ordinaire** ») de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix de 0,35 \$ CA au plus tard à la date qui tombe 60 mois après la date de clôture du placement.

La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré de la vente d'unités au développement du projet Horne 5 ainsi qu'au fonds de roulement et aux besoins généraux de la Société.

Dans le cadre de la clôture du placement, la Société a versé au placeur pour compte une commission en espèces totalisant 324 000 \$ CA et a émis au placeur pour compte 1 152 000 bons de souscription rémunérateurs non transférables (chacun, un « **bon de souscription de courtier** »). Chaque bon de souscription de courtier confère au placeur pour compte le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,25 \$ CA par bon de souscription de courtier, en tout temps pour une durée de 24 mois suivant la date d'émission.

L'ensemble des actions ordinaires et des bons de souscription émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de restriction de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission de ces titres, conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Une personne apparentée à la Société a souscrit 1 790 000 unités dans le cadre du placement. Une opération avec une personne apparentée à la Société constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens donné à cette expression dans le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). La Société se prévaut des dispenses de l'obligation d'évaluation officielle prévue au paragraphe 5.5a) du Règlement 61-101 et de l'exigence d'approbation des actionnaires minoritaires prévue à l'alinéa 5.7(1)a) du Règlement 61-101 à l'égard de la participation de cette personne apparentée, étant donné que la juste valeur marchande de l'opération, dans la mesure où elle concerne les personnes intéressées, ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du

placement, car la participation de la personne apparentée n'avait pas été confirmée à cette date et la Société souhaitait clôturer la transaction dès que possible pour des raisons commerciales valables.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne seront pas vendus aux États-Unis ou dans des territoires dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les titres n'ont pas été inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, et ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'avoir été inscrits ou de faire l'objet d'une dispense des obligations d'inscription applicables.

À propos de Falco

Ressources Falco Ltée est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des droits sur environ 67 000 hectares de terrains dans le Camp minier de Noranda, ce qui représente 67 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé sous l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Osisko Développement Corp. est le plus important actionnaire de Falco avec une participation de 16 % dans la Société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Luc Lessard
Président et chef de la direction
514 261-3336
info@falcores.com

Anthony Glavac
Chef de la direction financière
514 604-9310

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, qui peuvent inclure des déclarations au sujet des plans ou des stratégies d'affaires anticipées. Les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, peuvent être des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend », « cherche », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croît » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, l'emploi proposé du produit tiré du placement est une déclaration prospective. Les déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres

facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance, le rendement ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information continue publics déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que Falco estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements se produiront ou se produiront dans le délai annoncé. Sauf lorsque requis par la loi, Falco décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.